L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 3 FEVRIER 1848.

Imprimé et publié par [illegible] & WEISSE.]
No 1, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 3 FEVRIER 1848.

LES CANDIDATS LOCOFOCOS.—Tandis que les whigs ne se partagent qu'entre deux candidats, les locofocos comptent les leurs par demi-douzaines ; ils ont dans leurs rangs une foule de "Patriotes" qui sont prêts à prouver leur amour pour les vrais principes démocratiques en acceptant, si on veut bien les accorder à leurs sollicitations, les honneurs de la magistrature suprême, avec les émoluments qui y sont attachés. Le succès de M. Polk en 1844 a tourné la tête à bien des gens qui naguères auraient attendu que de grands services ou un grand talent les eussent désignés aux préférences nationales. Chacun se dit : "Puisqu'un avocat de troisième ordre est arrivé à la présidence, pourquoi n'en ferai-je pas autant ?" Et là dessus, d'agir en conséquence.

Nous n'entreprendrons pas de dresser le catalogue de tous les noms qui ont été mis en avant pour la candidature présidentielle ; nous citerons seulement les principaux ; ce sont dans la vie civile : Messieurs CASS, WOODBURY, DALLAS, BUCHANAN, VAN BUREN et JAMES K. POLK lui-même que peut-être il aurait fallu citer en première ligne ; dans les rangs de l'armée : les généraux WORTH, QUITMAN, DAVIS, BUTLER et PERSIFOR SMITH et d'autres encore. Le seul nom qui doive dans cette liste surprendre beaucoup de whigs, est celui de WORTH ; pendant longtemps on a cru ce vaillant officier sincèrement whig ; mais il paraît qu'on s'était trompé ; ou peut-être que, la fièvre présidentielle s'en mêlant, il se sera trouvé en proie à une attaque de locofocoïsme. Toujours est-il que nous le voyons figurer dans les rangs de nos adversaires.

Parmi ceux qui ont pris les devants dans la carrière, on remarque tout d'abord le sénateur CASS que deux ou trois Etats de l'Ouest ont déjà lancé officiellement comme leur candidat ; mais M. CASS est avant tout un homme de l'Ouest ; et s'il est puissant de ce côté, il aura bien de la peine à se faire préférer dans les Etats atlantiques du centre au vice-président DALLAS et au secrétaire d'Etat BUCHANAN ; il lui sera en outre impossible de prendre pied dans le Sud où il n'est guères connu que par ceux qui suivent avec attention toutes les évolutions de la politique courante. Il a d'ailleurs eu, pour le succès de sa cause, le tort de se prononcer trop vite ; et ses adversaires sont trop habiles pour ne pas profiter des faiblesses de sa position. Ce sont deux rudes jouteurs politiques que MM. DALLAS et BUCHANAN ; leur rival, heureux en ce moment, n'est auprès d'eux qu'un écolier en fait de stratégie électorale ; et nous ne serions nullement surpris que l'apparente popularité dont jouit aujourd'hui M. CASS, ne survécût pas à l'hiver.

Dans ce cas la lutte entre BUCHANAN et DALLAS deviendrait plus vive et plus serrée. Le premier, disent les gens qui les connaissent tous deux, veut être "président ou rien ;" le second aspirera aussi à la présidence ; mais si elle doit lui échapper, il en prendra son parti, pourvu qu'il puisse obtenir quelque poste d'honneur ou de profit, qui lui soit une fiche de consolation. Les autres candidats civils interviendront sans doute, et donneront plus ou moins maille à partir à ces deux rivaux. M. VAN BUREN pourrait bien retrouver, au fond de son sac, quelque vieux tour de son métier ; et le "jeune Hickory," évoquant l'ombre de son grand patron, serait capable de tenter, au dernier moment, quelque audacieux tour de passe-passe qui pourrait bien le ramener à la surface. Il tient le pouvoir et il y tient : soyez sûrs qu'il en usera.

Mais tandis que nous causons des pékins, le militaire est là qui réclame ; l'armée, grâce à la guerre du Mexique, est devenue une puissance trop considérable pour qu'on ne soit pas obligé de compter avec elle. La gloire a rendu bien des noms populaires ; et les locofocos trouveront peut-être quelque avantage à exploiter le prestige de quelques héros de Monterey, de Cerro Gordo ou de Chapultepec. Qui sait si l'un des hommes nouveaux que leur valeur a fait surgir, n'est pas destiné à enlever aux habiles de Washington l'honneur auquel ils aspirent ? Qui sait si nous ne verrons pas quelque jour s'élancer brillant de l'urne de la convention de Baltimore un des autres qui se sont levés aux champs mexicains, comme on en vit naguères sortir honteusement la pâle étoile de JAMES K. POLK ? Nous n'en sommes plus à l'incrédulité en fait de prodiges de ce genre.

LES MENDIANTS.—Notre ville où la mendicité était inconnue naguères, renferme maintenant des essaims de mendiants. On en rencontre partout : ici ce sont des hommes qui se sont donnés une apparence maladive et qui marchent tantôt seuls, tantôt traînant après eux ou ayant sur les bras de tout jeunes enfans ; là ce sont des femmes qui s'en vont crier misère et famine, en employant à peu près les mêmes rubriques. A la plupart de ces gens-là, on est tenté de demander pourquoi ils ne travaillent pas. Presque tous sont forts et bien portants malgré leur mine ; presque tous avec un peu de bonne volonté pourraient gagner honnêtement leur vie ; mais ils aiment mieux ne rien faire et mendier. Qu'on ne croie pas que nous exagérons ; on nous a cité un fait qui prouve jusqu'à quel point cette assertion est vraie. Dernièrement une femme se présente dans une maison respectable ; elle portait un enfant sur les bras ; et demande la charité. La maîtresse de la maison, femme essentiellement bienfaisante, l'interroge : "pourquoi ne cherchez-vous pas du travail ?—Je n'en trouve pas.—Ce n'est pas possible ; tenez, si vous voulez, j'ai justement besoin d'une femme de journée, et si vous voulez vous mettre au travail, je vous donnerai quatre escalins par jour." La mendiante refusa. Ce ne serait certes pas le seul exemple du même genre que l'on pourrait citer. Le même fait a du se renouveller souvent ; car encore une fois, la plupart de ces pauvres errants qu'exploitent la pitié publique, ne sont ni des vieillards sans force, ni des hommes réellement malades, ni des femmes hors d'état de travailler. Ces gens-là ont embrassé la mendicité comme un métier plus productif qu'un simple travail. Quel est celui d'entre eux qui n'a pas la chance de rencontrer en flânant dans sa journée dix personnes sensibles à la pitié ou cédant aux importunités ? Les voilà tout de suite à la tête de plus d'une demi piastre ; et ils n'ont pas eu besoin de se livrer au travail qui leur est odieux !

La présence de ces mendiants est une véritable plaie pour notre ville ; et nos autorités devraient songer à nous en débarrasser. Elles mettent volontiers à l'ombre les gens suspects ; pourquoi ne s'occuperaient-elles pas aussi de ces soi-disant pauvres que la paresse peut pousser à quelque méfait lorsque l'aumône ne donne pas. Nos conseils municipaux feraient bien de s'occuper de cette question : elle ne manque point de gravité.

LA MALLE DU NORD a manqué hier au-delà de Mobile ; c'est un point où elle avait depuis quelque temps oublié de s'arrêter.

THEATRE D'ORLEANS.

Clôture définitive des Représentations du Ballet.

C'est décidément ce soir, comme l'annonce le titre qui précède, emprunté à l'avis du Théâtre d'Orléans, c'est décidément ce soir que les MONPLAISIR adressent leurs adieux au public de notre ville. La direction fait très convenablement les choses ; elle donne aux artistes voyageurs deux actes d'un opéra fort goûté, où s'intercaleront tout naturellement deux pas qui ont, le dernier surtout, soulevé les plus vives admirations. Au charme de la danse s'unira ainsi le charme de la musique. Le ballet du reste aura aussi sa bonne part puisque le spectacle sera terminé par le divertissement qu'on appelle un bal travesti ; divertissement qui sera grandement relevé par le "pas du manque" et la "polka nationale". A ce soir donc, et souhaitons que le ciel s'éclaircisse, mais la pluie, le vent, la boue, la tempête n'empêcheront pas la foule de courir à la salle d'Orléans.

CONCERT DE MME ABLAMOWICZ.—Malgré l'inclémence du ciel, le concert de Mme Ablamowicz avait attiré, mardi soir, une respectable assistance à la salle de l'Armory, et le succès, obtenu par la cantatrice dès la première audition, a été complètement confirmé. On s'est plu à admirer, encore une fois l'étendue de sa voix dans tous les registres, la pureté de ses intonations, l'excellence de son exécution, qui se distingue par le goût et l'expression. Mme Ablamowicz [illegible] … à côté des mélodies an- [illegible]

bientôt elle s'est remise, et elle a chanté le second couplet remarquablement bien. Il est probable qu'elle répètera ce morceau au nouveau concert qu'elle doit donner vendredi. Les dilettanti de langue française doivent en prendre bonne note.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance de Mardi, 2 février 1848.

Le représentant de la paroisse Franklin présente une résolution invitant nos représentants au Congrès à faire passer, s'ils le peuvent, une loi pour établir un chemin de poste de Franklin à Ouachita. Cette résolution est référée à un comité spécial de trois membres.

La Chambre adopte une résolution enjoignant à l'ingénieur d'Etat d'améliorer la navigation du bayou de Glaize.

Le comité de finances auquel a été référé le mémoire des directeurs des différents théâtres de la Nlle-Orléans, pour réduire la taxe dont ces établissements sont frappés, fait un rapport défavorable à la requête des pétitionnaires. Ce rapport est déposé sur le bureau sujet à l'appel.

M. Wilder introduit un bill pour forcer la banque du Commerce de se conformer aux termes de sa charte.

Le bill relatif aux sursis est lu une 3e fois et passe.

Le bill pour amender l'article 1739 du Code civil, passe également.

Le bill relatif à la ligne de démarcation entre la Louisiane et le Texas, subit une 3e lecture et passe.

M. Pilié introduit un bill pour établir un rôle des électeurs. Référé à un comité spécial.

La résolution enjoignant à nos représentants au Congrès de travailler à faire passer une loi qui établisse un chantier de marine à Bâton-Rouge, est prise en considération. Cette résolution donne lieu à un débat animé.

M. Wilder propose de substituer "Alger" à "Bâton-Rouge." Cet amendement est adopté à une majorité de 33 voix contre 31 et le bill passe après avoir subi une 3e lecture.

M. Smith (d'Orléans), rapporte au nom du comité judiciaire, les bills suivants : "Acte pour autoriser les tuteurs et curateurs à vendre les récoltes des mineurs et des successions en vente privée au lieu de les faire vendre à l'encan."

"Acte pour amender l'article 3184 du code civil ;" "acte dispensant de l'expédition des copies de jugement dans les cas où il n'y a pas eu de réponse" ;—"acte pour amender la loi sur les voies de fait" ;—"acte créant un autre juge de paix dans la paroisse Caddo." Le comité fait un rapport défavorable au bill sur l'hérédité forcée et à l'acte dont l'objet est d'annuler l'article 239 du code civil, ainsi que contre plusieurs autres projets de loi qu'il serait trop long d'énumérer.

La Chambre s'occupe ensuite de la résolution qui enjoint à nos Sénateurs et Représentants au Congrès de travailler à faire étendre le port de Shieldsborough de manière à y comprendre le district de Pearl River.

M. Duncan (d'Orléans) propose le *proviso* suivant : Bien entendu qu'un arrangement pour le transport de la malle par le chemin de fer du Golfe du Mexique sera promptement conclu par les Etats-Unis."—Ce proviso suscite une discussion animée entre MM. Pilié et Larue, le premier membre se prononçant contre l'amendement, et le second le soutenant. L'amendement mis aux voix, est repoussé, et la résolution telle que le comité l'a rapportée, adoptée.

La Chambre s'ajourne à une heure et demie.

SÉNAT.—M. Porter (de Caddo) occupe le fauteuil en l'absence du lieutenant-gouverneur.

Sur motion de M. Manuel Garcia, le Sénat s'ajourne, sans même entendre la lecture du procès-verbal de la veille, pour assister en corps aux funérailles de Charles Lemaitre, *père*, sergent-d'armes du Sénat.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE.

L'ITALIE offre en ce moment le beau spectacle d'une nation active et intelligente qui, après de longues années de souffrance, s'élance, avec ses princes à sa tête, dans la carrière des réformes ; qui, conduite presque partout par l'opinion conservatrice et modérée, la seule qui puisse guider les peuples dans la voie des véritables progrès, poursuit avec ardeur et avec sagesse l'amélioration de son état social et politique. Sans doute quelques impatiens voudraient voir imprimer au mouvement une allure plus rapide et qui compromettrait tout par sa vivacité même ; mais, il faut le dire à la louange de l'Italie, ces impatiens sont presque tous des gens qui lui sont étrangers, des gens qui ignorent la grandeur et l'importance des réformes accomplies. En effet, elles sont déjà assez considérables pour témoigner hautement de la loyauté et de la bonne volonté des gouvernements, pour expliquer l'enthousiasme des populations et les sentimens de gratitude et de reconnaissance qu'elles ont vouées aux princes que la Providence a mis à leur tête.

Ainsi, par exemple, sans parler de ce qui est déjà réalisé en Toscane et dans les Etats romains, si l'on étudie dans leur ensemble les réformes dont le Roi Charles-Albert a donné le signal en Piémont, on comprendra comment, lorsqu'ils regardent en arrière et voient le chemin parcouru en si peu de temps, ils doivent avoir pleine confiance dans les lumières et la bonne volonté de leur souverain ; comment les progrès réalisés en quelques mois sont pour eux le gage de progrès nouveaux plus importans peut-être et qu'ils devront seulement à la sagesse royale, sans avoir à les acheter par ces luttes, par ces crises, par ces douloureuses catastrophes au prix desquelles ils ont été obtenus ailleurs. C'est ainsi que le Piémont est arrivé aujourd'hui à l'unité judiciaire par la création d'une Cour suprême de cassation ; à l'égalité civile par l'uniformité des Codes et l'abolition des privilèges des juridictions diverses ; à la séparation des pouvoirs judiciaires et administratifs ; à la réforme du régime communal et provincial où le principe libéral de l'élection joue désormais un rôle considérable ; et enfin à un commencement de gouvernement libre par l'institution d'un conseil d'Etat qui n'a que voix consultative, il est vrai, mais dont la voix appuyée par celle de l'opinion publique, ne peut pas ne pas être écoutée. Ce sont là d'importantes conquêtes et qui suffiraient au besoin à justifier le nom de *Roi réformateur* que l'opinion a déjà décerné à Charles-Albert. Mais ce n'est pas tout : si la presse n'est pas encore complètement libre, elle a cependant été débarrassée de ses entraves les plus gênantes, et le choix des censeurs qu'on lui a donnés est la preuve des intentions libérales du gouvernement à son égard ; si la garde nationale, cette excellente garantie d'ordre et de liberté, n'a pas encore pu être légalement établie par tout le royaume, on sait cependant que le gouvernement songe à l'organiser, que les cadres en sont déjà formés, que les fusils qui doivent l'armer sont déjà prêts dans les arsenaux de l'Etat ; enfin on sait que le gouvernement du Roi poursuit avec Rome et la Toscane d'actives négociations dont le but est de fonder une association de douanes, premier pas de l'union de l'Italie.

Certes quand, en consultant l'expérience de l'histoire, on se demande si jamais de pareils résultats ont été obtenus dans aucun pays en aussi peu de temps, si jamais princes ont donné à leurs peuples des gages aussi éclatans de patriotisme et de bonne volonté libérale, on ne peut qu'applaudir à la sagesse de l'opinion italienne, souhaiter que ce parti conservateur et modéré qui partout conduit les affaires d'une manière si heureuse prenne confiance en lui-même et dans les destinées de sa patrie ; on ne peut que s'associer aux sentimens de gratitude dont il paie les bienfaits qu'il doit au patriotisme et à la générosité du Pape Pie IX, du grand-duc Léopold et du Roi Charles-Albert.

(*Journal des Débats.*)

Chronique Locale.

CONSEIL GÉNÉRAL.—Ce corps devait se réunir hier soir, mais faute de quorum le Conseil s'est ajourné à mercredi prochain.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Rien par devant cette Cour. Quelques affaires de voies de fait ont été jugées hier ; voilà tout.

RECORDER RAMOS.—Un esclave nommé James, appartenant à M. Blanchard, a été surpris et arrêté mardi soir, au moment où il forçait une fenêtre dans une maison occupée par M. Joseph Bordo(?), rue Ste Anne, entre Bourgogne et Remparts. James a été écroué à la prison de paroisse.—Un autre esclave nommé Arthur, appartenant à Mme McQueen, a été également appréhendé pour tentative de vol. Le coroner Ramos l'a renvoyé par devant le juge de paix Dubois pour être jugé suivant les prescriptions du Code noir. Une dame Ferrell, accusée d'escroquerie par M. A. C. Stillman, a été arrêtée et n'a obtenu sa mise en liberté qu'en donnant un cautionnement.

RECORDER BALDWIN.—Le célèbre épicier John McDonald comparaissait hier devant le recorder Baldwin. De nombreux témoins sont venus déposer contre lui et ajouter de nouvelles preuves à celles que l'on possédait déjà. Le recorder l'a envoyé à la Cour criminelle pour y être jugé. Il a également renvoyé pardevant le même tribunal William Kelly, dit Michael Cantwelle, prévenu de voies de fait sur la personne de M. George Frutinger.

RECORDER SEUZENEAU.—J. Lorning a été arrêté mardi soir, à une heure avancée, pour avoir suscité du désordre sur la Levée : il a opposé une vive résistance aux deux officiers qui cherchaient à l'appréhender et a même brisé la [illegible] d'un d'eux. Le prévenu n'a [illegible]. L'officier de police [illegible], muni d'un ordre d'arrestation décerné par [illegible], a appréhendé un nommé [illegible] qui s'était porté à des voies de fait sur la personne de M. Peter Martin. [illegible] à déposer un cautionnement.

ACCIDENT.—Un français nommé L. Mar[illegible], natif de Bordeaux, s'est tué mardi soir [illegible]

VOL CONSIDERABLE.—Mardi dernier dans la nuit, des voleurs se sont introduits dans le magasin de parfumerie de M. Oger, encoignure Chartres et Bienville, et ont enlevé une somme de $301 ainsi qu'une grande quantité de marchandises de valeur. M. Oger a porté hier une plainte auprès du recorder Ramos, pour l'arrestation de ces hardis voleurs. La police est à leur recherche.

LES BOXEURS.—Mardi dernier dans l'après-midi, dans la salle de bal du théâtre d'Orléans, l'athlète CHARLES a été complètement battu par un jeune homme nommé LEON CARRIERE. Il avait fait un pari de $250 à quiconque le terrasserait. M. Carrière a été le vainqueur.

LE GÉNÉRAL TAYLOR était le 30 janvier chez son parent Wm. Taylor, habitant de la paroisse Pointe Coupée. Il a dû y recevoir la visite de tous les citoyens désireux de rendre leurs hommages au noble vétéran.

WISCONSIN.—La population actuelle de ce territoire est de 210,853 habitans ; en un an elle a augmenté de 71,392 ; car elle n'était en 1846 que de 139,461.

BAYOU SARAH.—Le président du "Centenary College" de Jackson, M. Shattock, vient de se rendre coupable d'un acte de violence qui a été vivement blâmé. Deux élèves s'étaient sauvés du collège ; le président se mit à leur poursuite et les atteignit au Bayou Sarah. Transporté de colère, il saisit une baleine et en frappa cruellement l'un des deux fugitifs. Les témoins de cette scène eurent grand'peine à garantir l'élève de la fureur du maître.

KENTUCKY.—M. Draffin, membre whig, a présenté les résolutions suivantes, au Sénat du Kentucky :

"Résolu par l'assemblée générale du Kentucky que le général Zacharie Taylor est, par les présentes, désigné comme le candidat convenable pour la présidence dans l'année présente, et que cette assemblée le recommande comme tel à tout le peuple des Etats-Unis.

"Résolu que nous croyons que le général Taylor, s'il est élu président, administrera le gouvernement purement et honnêtement et qu'il aura toujours en vue l'honneur et les intérêts de la nation toute entière."

LES JESUITES EN FRANCE.—A la suite des négociations suivies à Rome par M. Rossi auprès du général des jésuites pour obtenir que les établissements de la compagnie fussent supprimés en France, le ministère, parodiant le célèbre décret de Napoléon contre les Bourbons de Naples, fit insérer au *Moniteur* du 6 juillet 1845, la note suivante : "La négociation dont on avait chargé M. Rossi a atteint son but. La congrégation des jésuites cessera d'exister en France ; elle se dissoudra d'elle-même ; ses couvens seront fermés et ses noviciats dissous."

Les faits de chaque jour viennent, sur ce sujet comme sur tant d'autres, donner le plus formel démenti aux déclarations de M. Guizot. Nous avons publié la liste des associations religieuses établies à Lyon. Au premier rang l'on a pu remarquer la compagnie de Jésus, qui compte dans le diocèse plusieurs maisons. Un document inséré dans la *Gazette de Berne* prouve que les jésuites, loin d'être dispersés, sont mieux organisés et plus nombreux qu'avant le concordat entre M. Guizot et le père Rosthan. C'est un catalogue des membres de la société, imprimé à Lyon, en 1846, par les presses particulières de la congrégation, et trouvé dans les papiers saisis au collège des jésuites de Fribourg. On y voit figurer, un an après la note que nous avons citée, les couvens, les membres et les missions des jésuites dans la province de Lyon. On y constate que la compagnie s'est accrue dans cette province, on y publie aussi l'indication des lieux de dépôt et quelquefois le nom des dépositaires de la correspondance des jésuites sur le territoire français. Nous donnerions ces adresses à M. le ministre des affaires étrangères si nous n'étions pas persuadés qu'il les connaît déjà. M. de Bois-le-Comte, si empressé à transmettre la correspondance des révérends pères, n'aura pas manqué d'enseigner à M. Guizot par quels endroits il pouvait leur faire parvenir ses lettres.

(*Siècle.*)

On lit dans la *Presse* de Paris du 22 décembre :

CHUTE DU HAUT DES TOURS NOTRE-DAME, ET PRÉSERVATION MIRACULEUSE.—Un événement, qu'on peut véritablement considérer comme un miracle, est arrivé aujourd'hui à l'église Notre-Dame. On sait que cet édifice est de toutes parts entouré de charpentes et d'échafaudages qui supportent les ouvriers employés aux réparations. L'un d'eux, le nommé Faure, se trouvait sur un de ces échafaudages placé contre une des faces de la tour du nord ; en cherchant à soulever une pièce de bois, le pied lui manqua tout à coup et, comme il était tout à fait sur le bord, il tomba sans pouvoir se retenir, et se trouva ainsi lancé dans l'espace, d'une hauteur épouvantable. Ses camarades jetèrent un cri d'effroi et pensèrent que c'en était fait de ce malheureux ; mais, dans sa chute, Faure rencontra une corde attachée transversalement et en forme d'escarpolette à deux montans de bois ; il eut la présence d'esprit et le bonheur de pouvoir la saisir et de s'y tenir suspendu. Déjà les autres compagnons, qui le suivaient des yeux en frémissant, accoururent de tous côtés pour lui porter secours, lorsque tout à coup la corde sur laquelle il s'était mis à cheval se détacha par une de ses extrémités.

Faure ne lâcha pas prise, mais le poids de son corps l'entraîna, et on le vit glisser rapidement le long de la corde. Hélas ! ce moyen de préservation devenait insuffisant, car, arrivé au bout de la corde, l'ouvrier était encore séparé du sol par une vingtaine de pieds. Faure ranima son courage et se tint encore suspendu ainsi par les mains pendant quelques minutes.

Il aurait fallu beaucoup de temps pour préparer des moyens de sauvetage et pouvoir atteindre ce malheureux à la place où il se trouvait. Il sentit ses forces s'épuiser, et, gardant néanmoins dans cette position périlleuse toute sa présence d'esprit, il calcula que s'il restait plus longtemps il s'engourdirait, et en tombant ne serait plus libre de ses mouvemens, tandis que sa seule chance était de s'élancer de manière à arriver sur ses pieds.

Il lâcha donc la corde, et prit si bien ses dispositions, qu'en effet, il n'éprouva pas la plus légère contusion et ne ressentit qu'un instant de faiblesse causée par l'impression du danger auquel il venait d'échapper.

MAGNÉTISME.—Nos compagnies d'assurances vont devoir un cierge à Mesmer.

L'inspecteur d'une de nos compagnies se rendit dernièrement dans une petite ville près Paris pour vérifier une déclaration d'incendie et prendre des renseignements sur les circonstances du sinistre.

Quelques soupçons s'étant élevés à la suite de cet examen, l'inspecteur prit une pièce d'habillement sauvée des décombres de l'incendie ; muni de cette pièce, il revint à Paris, et alla consulter la somnambule de Mme Laf....

—A qui appartient ceci ? dit-il à la jeune Pythonisse.

—Tiens ! cela sent le roussi !..., O le vilain homme..., il a mis le feu à ses marchandises !

—Vous croyez !...

—Je le vois.... Mais il n'a brûlé que des vieilleries, des loques....

—Ah !.... Vous en êtes sûre ?

—C'est pour tromper le monde, allez !.... Il a mis ses bonnes marchandises en sûreté.... Elles sont au No. 31, dans la même rue....

L'inspecteur suivit les indications de la somnambule ; elles se trouvèrent exactes. Le sinistré, dit-on, a perdu toute son assurance.

La justice est saisie de l'affaire.

STATISTIQUE.—Le paupérisme déborde en Europe. A Berlin, le nombre des indigents a doublé depuis quelques années. En Italie, il y a 18 mendiants sur 100 individus, en Angleterre, 10, et, dans la seule ville privilégiée de Londres, 10,000 individus se répandent chaque jour dans la cité pour exercer systématiquement la mendicité.—Ne parlons pas de l'Irlande, cet ossuaire rayé de la carte du monde vivant.—Enfin, en France, en dépit de la prospérité croissante, on compte 15 indigents sur 100 individus.

A mesure que les populations s'accroissent, s'agglomèrent, narguant le choléra, la grippe et les médecins, le travail et les salaires diminuent en proportion inverse ; le problème se complique chaque jour, le flot monte et s'avance.

(*Corsaire.*)

DANS UN WAGON.—Ne trouvez-vous pas, monsieur, que ce mot de *convoi* est merveilleusement trouvé pour signifier un trajet par chemin de fer ? J'ai toujours remarqué que les malheureux emportés à toute vapeur avaient la physionomie empreinte de je ne sais quelle préoccupation ; on parle peu, on rit peu ; on dirait presque des condamnés attendant le recours en grâce qui est pour eux sans doute l'arrivée au débarcadère. Est-ce l'impression que fait éprouver cette locomotion rapide, insolite ? Est-ce la conscience vague d'un péril éventuel contre lequel on se prépare, comme à son insu, avec une résignation stoïque ? Toujours est-il que le voyageur à la vapeur diffère essentiellement du voyageur en diligence ; celui-ci en général est gai, expansif, aime le mot pour rire. En voiture, en malle-poste, je voyage véritablement, je compare, je vois, je trouve, j'ai la conscience de moi-même : en chemin de fer, au contraire, je fais abnégation du moi humain, on me fait voir, me voilà vassal à une force aveugle, au hasard ; il semble que je sois numéroté dans un wagon [illegible] ballot de marchandises. Advienne que pourra ; j'abdique nécessairement ma qualité d'homme. Si le convoi saute, ni l'énergie, ni le sang-froid stoïque ne me sauveront ; c'est humiliant. Qu'en pensez-vous ?

—Ne parlez pas de la sorte, monsieur, vous risquez de déprécier l'invention.

(*Idem.*)

CONSEIL GENERAL.

Séance de Mercredi, le 2 février 1848.

Le Conseil devait se réunir ce jour conformément à l'ajournement.

M. Gasquet a été appelé au fauteuil.

Membres présents : MM. Allen, Gasquet, [illegible] Wilder. [illegible]

FEUILLETON.

Mémoires d'un Médecin.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

TROISIÈME PARTIE.

JOSEPH BALSAMO.

LXX.

Le docteur Louis.

A quelques pas de l'endroit où Andrée s'était évanouie travaillaient deux aides jardiniers, qui accoururent aux cris de Gilbert, et, s'étant mis aux ordres de M. de Jussieu, transportèrent Andrée dans sa chambre, tandis que Gilbert suivait de loin, et la tête baissée, ce corps inerte, morne, comme l'assassin qui marche derrière le corps de sa victime.

M. de Jussieu, arrivé au perron des communs, débarrassa les jardiniers de leur fardeau ; Andrée venait d'ouvrir les yeux.

Le bruit des voix et cet empressement significatif qui a lieu autour de tout accident, attira M. de Taverney hors de la chambre : il vit sa fille, chancelante encore, essayer de se redresser pour monter les degrés avec l'appui de M. de Jussieu.

Il accourut en demandant, comme le roi :

—Qu'y a-t-il ? qu'y a-t-il ?

—Rien, mon père, répliqua faiblement Andrée, un malaise, une migraine.

—Mademoiselle est votre fille, monsieur, dit M. de Jussieu en saluant le baron.

—Oui, monsieur.

—Je ne puis donc la laisser en de meilleures mains ; mais, au nom du ciel, consultez un médecin.

—Oh ! ce n'est rien, dit Andrée.

Et Taverney répéta :

—Certainement, ce n'est rien.

—Je le souhaite, dit M. de Jussieu ; mais en vérité, mademoiselle était bien pâle.

Et là-dessus, après avoir donné la main à Andrée jusqu'au haut du perron, M. de Jussieu prit congé.

Le père et la fille demeurèrent seuls.

Taverney qui, pendant l'absence d'Andrée, avait mis certainement le temps à profit pour de bonnes réflexions, vint prendre la main d'Andrée, restée debout, la conduisit à un sofa, la fit asseoir et s'assit près d'elle.

—Pardon, monsieur, dit Andrée ; mais soyez assez bon pour ouvrir la fenêtre ; je manque d'air.

—C'est que je voulais causer un peu sérieusement avec vous, Andrée, et, dans cette cage que l'on vous a donnée pour demeure, un souffle s'entend de tous les côtés ; mais il n'importe, je parlerai bas.

Et il ouvrit la fenêtre.

Puis, revenant s'asseoir en secouant la tête près de sa fille :

—Il faut avouer, dit-il, que le roi, qui nous avait d'abord témoigné tant d'intérêt, ne fait pas preuve de galanterie en vous laissant habiter un pareil taudis.

—Mon père, répondit Andrée, il n'y a pas de logement à Trianon ; vous savez que c'est le grand défaut de cette résidence.

—Qu'il n'y ait pas de logement pour d'autres, dit Taverney avec un sourire insinuant, je le concevrais à la rigueur, ma fille ; mais pour vous, en vérité, je ne le conçois pas.

—Vous avez trop bonne opinion de moi, monsieur, répliqua Andrée en souriant, et, malheureusement, tout le monde n'est pas comme vous.

—Tous ceux qui vous connaissent, ma fille, sont au contraire comme moi.

Andrée s'inclina comme elle eût fait pour remercier un étranger ; ces compliments, de la part de son père, commençaient à lui donner quelque inquiétude.

—Et, continua Taverney avec son même ton doucereux, et..., le roi vous connaît, je suppose ?

Et tout en parlant, il dardait sur la jeune fille un regard dont l'inquisition était insupportable.

—Mais le roi me connaît à peine, répliqua Andrée le plus naturellement du monde, et je suis peu de chose pour lui, à ce que je présume !

Ces mots firent bondir le baron.

—Peu de chose ! s'écria-t-il ; mais, en vérité, je ne conçois rien à vos paroles, mademoiselle ; peu de chose ! par exemple, vous mettez un bien bas prix à votre personne.

Andrée regarda son père avec étonnement.

—Oui, oui, continua le baron, je le dis et le répète, vous êtes d'une modestie qui va jusqu'à l'oubli de la dignité personnelle.

—Oh ! monsieur, vous exagérez tout : le roi s'est intéressé aux malheurs de votre famille, c'est vrai ; le roi a daigné faire quelque chose pour nous ; mais il y a tant d'infortunes autour du trône de Sa Majesté, il s'échappe tant de largesses de sa main royale, que l'oubli devait nécessairement nous envelopper après le bienfait.

Taverney regarda fixement sa fille, et non sans une certaine admiration de sa réserve et de sa discrétion impénétrable.

—Voyons, lui dit-il en se rapprochant d'elle, voyons, ma chère Andrée, votre père sera le premier solliciteur qui s'adressa à vous, et, à ce titre, j'espère que vous ne le repousserez pas ?

Andrée, à son tour, regarda son père en femme qui demande une explication.

—Voyons, continua-t-il, nous voilà en pleine [illegible], intercédez pour nous, faites quelque chose pour votre famille....

—Mais à quel propos me dites-vous cela ? Mais que voulez-vous donc que je fasse ? s'écria Andrée stupéfaite du ton et du sens des paroles.

—Etes-vous disposée, oui ou non, à demander quelque chose pour moi et pour votre frère, dites ?

—Monsieur, répondit Andrée, je ferai tout ce que vous m'ordonnerez de faire ; mais, en vérité, ne craignez-vous pas que nous paraissions trop avides ? Déjà le roi m'a fait don d'une parure qui vaut, dites-vous, plus de cent mille livres. Sa Majesté a, en outre, promis un régiment à mon frère ; nous absorbons ainsi une part considérable des bienfaits de la cour.

Taverney ne put retenir un éclat de rire strident et dédaigneux.

—Ainsi, dit-il, vous trouvez que c'est assez payé, mademoiselle ?

—Je sais, monsieur, que vos services valent beaucoup, répondit Andrée.

—Eh ! s'écria Taverney impatienté, qui diable vous parle de mes services ?

—Mais de quoi me parlez-vous donc, alors ?

—En vérité, vous jouez avec moi un jeu de dissimulation absurde !

—Qu'ai-je donc à dissimuler, mon Dieu ? demanda Andrée.

—Mais je sais tout, ma fille !

—Vous savez !....

—Tout, vous dis-je.

—Tout, quoi ? monsieur.

Et le visage d'Andrée se couvrit d'une rougeur instinctive, née de cette attaque grossière à la plus pudique des consciences.

Le respect du père envers l'enfant arrêta Taverney sur la pente rapide de ses interrogations.

—Allons ! soit, tant qu'il vous plaira, dit-il ; vous voulez faire la réservée à ce qu'il paraît, la mystérieuse ! Soit. Vous laissez croupir votre père et votre frère dans l'obscurité de l'oubli, c'est bien ; mais rappelez-vous mes paroles : quand ce n'est pas dès le début qu'on prend de l'empire, on s'expose à n'avoir de l'empire jamais.

Et Taverney fit une pirouette sur le talon.

—Je ne vous comprends pas, monsieur, dit Andrée.

—Très bien ; mais je me comprends, moi, répondit Taverney.

—Cela ne suffit point, lorsqu'on parle deux.

—Eh bien ! je serai plus clair, employez toute la diplomatie dont vous êtes pourvue naturellement, et qui est une vertu de la famille, à faire, pendant que l'occasion s'en présente, la fortune de votre famille et la vôtre, et la première fois que vous verrez le roi, dites-lui que votre frère attend son brevet, et que vous vous étiolez dans un logement sans air et sans vue ; en un mot, ne soyez pas ridicule pour avoir trop d'amour ou trop de désintéressement.

—Mais, monsieur.

—Dites cela au roi, dès ce soir.

—Mais où voulez-vous que je voie le Roi ?

—Et ajoutez qu'il n'est pas même convenable pour Sa Majesté de venir....

Au moment où Taverney allait, sans doute, par des paroles plus explicites, soulever la tempête qui s'amassait sourdement dans la poitrine d'Andrée et provoquer l'explication qui eût éclairci le mystère, on entendit des pas dans l'escalier.

Le baron s'interrompit aussitôt et courut à la rampe pour voir qui venait chez sa fille.

Andrée vit avec étonnement son père se ranger contre la muraille.

Presque au même moment, la Dauphine, suivie d'un homme vêtu de noir et appuyé sur une longue canne, entra dans le petit appartement.

—Votre Altesse ! s'écria Andrée, en réunissant toutes ses forces pour aller au devant de la Dauphine.

—Oui, petite malade, répondit la princesse, je vous amène la consolation et le médecin. Venez, docteur. Ah ! monsieur de Taverney, continua la princesse en reconnaissant le baron, votre fille est souffrante, et vous n'avez guère soin de cette enfant.

—Madame, balbutia Taverney.

—Venez, docteur, dit la Dauphine avec cette bonté charmante qui n'appartenait qu'à elle ; venez, tâtez ce pouls, interrogez ces yeux battus, et dites-moi la maladie de ma protégée.

—Oh ! madame, madame, que de bonté !.... murmura la jeune fille. Comment ose-je recevoir Votre Altesse Royale....

—Dans ce taudis, voulez-vous dire, chère enfant ; tant pis pour moi, pour moi qui vous loge si mal ; j'aviserai à cela. Voyons, mon enfant, donnez votre main à M. Louis, mon chirurgien, et prenez garde : c'est un philosophe qui devine, en même temps que c'est un savant qui voit.

Andrée, souriante, tendit sa main au docteur.

Celui-ci, homme jeune encore et dont la physionomie intelligente tenait tout ce que la Dauphine avait promis pour lui, n'avait point cessé, depuis son entrée dans la chambre, de considérer la malade d'abord, puis la localité, puis cette [illegible] … le philosophe avait peut- [illegible]

Le docteur reporta ses yeux sur Andrée, et l'examina une fois encore en silence.

—Madame, dit-il, la maladie de mademoiselle est des plus naturelles.

—Et dangereuse ?

—Non, pas ordinairement, répondit le docteur en souriant.

—Ah ! fort bien, dit la princesse en respirant plus librement, ne la tourmentez pas trop.

—Oh ! je ne la tourmenterai pas du tout, madame.

—Comment ! vous n'ordonnez aucune prescription ?

—Il n'y a absolument rien à faire à la maladie de mademoiselle.

—Vrai ?

—Non, madame ?

—Rien ?

—Rien.

Et le docteur, comme pour éviter une plus longue explication, prit congé de la princesse sous prétexte que ses malades le réclamaient.

—Docteur, docteur, dit la Dauphine, si ce que vous dites n'est pas seulement pour me rassurer, je suis bien plus malade alors que Mlle de Taverney : apportez-moi donc sans faute, à votre visite de ce soir, les dragées que vous m'avez promises pour me faire dormir.

—Madame, je les préparerai moi même en rentrant chez moi.

Et il partit.

La Dauphine resta près de sa lectrice.

—Rassurez-vous donc, ma chère Andrée, dit-elle avec un bienveillant sourire, votre maladie n'offre rien de bien inquiétant, car le docteur Louis s'en va sans rien prescrire.

—Tant mieux, Madame, répliqua Andrée ; car alors rien n'interrompra mon service auprès de Votre Altesse Royale, et c'est cette interruption que je craignais au-dessus de toute chose ; cependant, n'en déplaise au savant docteur, je souffre bien, madame, je vous jure.

—Ce ne doit cependant pas être une grande souffrance qu'un mal dont rit le médecin. Dormez donc, mon enfant ; je vais vous envoyer quelqu'un pour vous servir, car je remarque que vous êtes seule. Veuillez m'accompagner, monsieur de Taverney.

Elle tendit la main à Andrée, et partit après l'avoir consolée, ainsi qu'elle l'avait promis.

(*A continuer.*)

Communiqué.

NÉCROLOGE.

La mort vient de jeter le deuil dans bien des familles, en emportant M. HONORÉ LANDREAUX, père.—Il est décédé dimanche dernier, à la paroisse St-Jacques, à l'âge de 77 ans.

Si l'homme juste, le bon père, l'ami dévoué, le bon patriote ont quelques titres à l'estime de leurs concitoyens, M. Landreaux en peut réclamer sa part. Né sans fortune, à une époque où la Louisiane était encore à son berceau, son intelligence, son industrie, sa probité l'avaient placé au rang honorable qu'il occupait dans la société, et l'avaient mis à même de donner à ses enfants une éducation morale et intellectuelle, qui assure le bonheur de leur avenir. Si sa parole à la tribune, si sa voix pour la défense de la patrie n'ont rien ajouté à la gloire de la Louisiane, ceux qui étaient admis dans son intimité savent que son cœur chaleureux, à l'âge même où il est mort, était susceptible des plus belles émotions, des plus beaux élans. Il avait vu grandir avec lui sa ville natale, dont la prospérité toujours croissante l'intéressait vivement. Ancien marin, ancien négociant, les rapports qu'il eut avec ses amis de la même profession n'ont laissé que d'honorables souvenirs et un nom sans tache.

La justice divine confirmera, je l'espère, le jugement des hommes ; il [illegible] dans la vie nouvelle, à laquelle il est appelé, un bonheur sans mélange.

Un ami.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Chas. Wilson, pr Liverpool.
Tremont, Taylor, pr le Havre.
Archelaus, Bouelle, pr le Havre.
Alesto, Cook, pr Boston.
Elizabeth, Geyes, pr Liverpool.
Arkansas, Hillard, pr New York.
Barque Floyd, Mayberry, pr Cuba.
Rio, Cottrell, pr Boston.
Claremont, Lemond, pr New York.
Loto, Bearse, pr Marseille.
Brick [illegible], pr Madeira.
Florence, Haley, New York.
[illegible], Patterson, pr Vera Cruz.
Standard, Hill, pr [illegible].
Goelette Estrella, Craft, pr Brazos.
Adeline, Tucker, pr Port Lavaca.
Sarah Jane, Oliver, pr Matamoros.
Chas P. Brown, Doughty, pr Charleston.
Montreal, Fittingall, pr New York.

ARRIVÉS

Navire Rajah, Jackson, de Vera Cruz.
Castle(?), Childs, de Boston.
Republic, Landis, de Londres.
[illegible], Whitney, de New York.
Watuga, Thrane(?), de Londres.
Independance, Henry, de Liverpool.
[illegible], Foster, de New York.
Barque [illegible], Bragg(?), de Vera Cruz.
Tedesco, Woodbury(?), de Havre.
Indiana, Watts, de Philadelphie.
Pepita, Roig, de la Havane.
Brick Wanderer, Holmes, de Halifax, N. S.
Goelette Mary Heald, de Matagorda.
Uncle Sid, Miller, de Galveston.

—STEAMERS—

[illegible], de St-Louis.
[illegible], de St-Louis.
[illegible], Hooper, de Bayou Sara.
Walker, Robinson, de Ouachita River.
California, Reynolds, de Mobile.

Chargement de la barque Tedesco, du Havre—91 caisses fromage Daran, Queyrouse & Co—[illegible] à Courvoisier & Co—[illegible] L Thomas—135 caisses et 2 colis marchandises N Jarvis & Co—16 [illegible] H de Goes & Riffard—9 A Marshall—10 L H Richard—1 M Kernan—3 à ordre.

MEMORANDA.

Le navire E Z, est toujours retenu sur la barre.

ARRIVÉES ET DÉPARTS DES VAPEURS ANGLAIS.

D'Angleterre pour	Boston,	le 15 janvier.
do	New-York, le 29	do.
do	Boston,	le 12 février.
do	New-York, le 26	do.
do	Boston,	le 11 mars.
do	New-York, le 26	do.

Les prochains départs d'Angleterre auront lieu comme suit :
De Boston, le 19 février et le 11 mars.
De New-York, le 26 février et le 25 mars.

M. BEARD, CALHOUN & Co. vendent aujourd'hui, à midi, à l'hôtel de Mme Caldwell, plusieurs esclaves à des conditions libérales.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
2 février 1848.
UN dividende de 3 pour 0/0 sur le capital payé, a été déclaré et sera payé aux actionnaires à dater du 10 courant.
Par ordre de la direction.
RICHARD RELF, Caissier
3 fév

J. E. LOBRE,
84, rue de Chartres, entre Bienville et Conti,
A REÇU une très grande variété de PASSEMENTERIE et de BOUTONS de toute couleur, pour garnitures de robes, ainsi qu'un assortiment complet de belles franges noires.
AUSSI : Une grande variété d'articles pour bals et soirées, tels que gants, éventails, fleurs, rubans, portes bouquets, cornets, épingles et peignes de fantaisies, &c., &c. 3 fev

Barèges et Mousselines.
LES soussignés viennent de recevoir, par le navire Asia, du Havre, un superbe assortiment des articles suivants, qu'ils offrent à vendre à très bon marché :
Barèges hautes nouveautés,
Barèges [illegible] pour enfants,
Mousselines et Organdi hautes nouveautés,
Mousselines blanches et brodées de couleur,
Jaconats couleurs hautes nouveautés,
Gants fil [illegible] pour dames et enfants ;
Bas fil d'Ecosse pour dames et enfants ;
Rideaux blancs brodés ;
Dentelles Valenciennes et entre-deux ;
Mouchoirs batiste brodés—Voiles et écharpes pour mariées—Bobinet 10/4 pour moustiquaire—Toile à carreaux et rayée couleurs pour robes—Dentelles [illegible] de toutes grandeurs—Franges et passementerie—Corsets sans coutures et [illegible] riches, &c.
3 fev—5 GIQUEL & JAMISON, No 4, rue de Chartres.

200 DOUZAINES eau de fleur d'oranger triple, reçues par le navire Rhodes, de Marseilles, à vendre par D. B. MACARTY, 126, rue Bourbon. 3 fev

Chapeaux cirés—5 caisses, à vendre par FROST & Co, 10, rue des Magasins. 3 fev

BOTTES FORTES—10 caisses, grandes dimensions, pour habitations, à vendre par FROST & Co, 10, rue des Magasins. 3 fev

Chapeaux couverts de toile cirée—10 caisses pour matelots, à vendre par FROST & Co, 10, rue des Magasins. 3 fev

EN débarquement des navires Tedesco et Brunswick, du Havre :
30 caisses fromages tête de maure ;
3 do véritables saucissons de Lyon.
A vendre par DARAN, QUEYROUSE & Co, 11 & 15, St-Louis. 3 fev

EN débarquement du navire Swarrow, de Bordeaux :
5 demi pipes cognac [illegible]
7 quarts de do do
2 balles bouchons à dames-jeannes,
28 barriques vin St-Julien Médoc,
30 do do Montferrand,
20 demi barriques vin St-Estèphe,
20 do do do St-Julien Médoc,
30 caisses vin St-Julien,
25 do do Léoville.
A vendre par DARAN, QUEYROUSE & Co, 11 & 15, St-Louis. 3 fev

VINS [illegible]—200 caisses de la manufacture [illegible] & Co, en débarquement de la barque Tedesco [illegible] NATHAN JARVIS & Co, Encoig. Magasins et Commune. 3 fev

ALCOOL—En débarquement du bateau à vapeur Martha Washington et à vendre par NATHAN JARVIS & CO, Agents pour la laboratoire [illegible], Encoig. Magasins et Commune. 3 fev

G[illegible]

HUILE [illegible]

$500
PIASTRES DE RECOMPENSE
A QUICONQUE RAPPORTERA L'OBJET RÉCLAMÉ CI-DESSOUS.
LE soussigné ayant été volé dans la nuit du samedi 29 au dimanche 30 janvier dernier, prévient les personnes à qui l'on présentera à escompter un demi billet de la LOTERIE de la HAVANE portant le numéro 35,487 dont le tirage a eu lieu le 24 du mois dernier, que parmi les objets qui lui ont été volés se trouvait une boîte contenant plusieurs billets, entr'autres le demi billet ci-dessus décrit, l'autre moitié se trouvant en la possession d'un de ses amis. Il prie en conséquence les dites personnes de retenir le dit demi billet, les mesures nécessaires ayant été prises pour en arrêter le paiement.
E. LAVENERE, Pharmacien, au coin des rues Casacalvo et Français. 3 fév—3

A VENDRE.
Une MAISON de campagne, avec 60 arpents de terre de superficie.
Cette propriété est située au dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du Mississippi, et à environ [illegible] milles du ferry de la Première Municipalité. La maison est neuve, solide et élevée à [illegible] pieds du sol. Toutes les commodités extérieures se trouvent telles que cuisines, cases à nègres, écuries, remise, &c. Le jardin placé sur l'avant de la maison a une pépinière d'arbres à fruits de choix, et quelques uns sont en plein rapport. La terre a un arpent et demi de large face au fleuve, sur 40 de profondeur ; 27 arpents sont défrichés, entourés et en pleine culture. La balance de 3 arpents est une cyprière boisée, et accessible dans tous les temps.
La dite propriété est située dans un endroit sain, tranquille et bien avoisiné, entourée de maison de campagne.
Pour plus amples informations, s'adresser à A. Gordon, 6, Front Levée, ou au propriétaire P. Lorio, à deux milles au-dessous du Détour des Anglais, rive droite du fleuve. 3 fev

Tir à la Cible.
GRENADIERS GARDES D'ORLEANS
ATTENTION !!!
La Compagnie prendra les armes dimanche prochain, 6 du courant, à 7 1/2 heures précises du matin, en uniforme complet, tenue d'hiver, avec sac à dos garni. Rendez vous à l'Arsenal.
Par ordre du capitaine.
F. T. BOURNOS, Sergent-Major. 3 fev

M. DE JUGE, baron de Fracaly(?), professeur agrégé de l'Université de France, membre correspondant de plusieurs sociétés scientifiques et littéraires de l'Europe, ancien Fondateur et Directeur d'un lycée de la Louisiane, a l'honneur d'informer les habitants de la ville et ceux de la campagne, qu'il continue ici la carrière de l'instruction à laquelle il s'est dévoué depuis tant d'années et dans laquelle il a obtenu, par son expérience, des résultats on ne peut plus satisfaisants. Il donnera, chez lui ou chez les personnes qui le désireraient, des leçons particulières aux enfants des deux sexes. Lecture, écriture, langue française, langue latine, arithmétique, histoire, géographie, &c, &c. Les succès sont garantis.
Pour plus amples informations, s'adresser [illegible] 3 fev

CHANGEMENT DE DOMICILE.
A. E. CRANE a transféré son magasin de voitures du No 66, rue St Charles, au No 119, rue de la Commune, adjoignant l'entreprise de l'hôtel St Charles.
Constamment en main et recevant régulièrement du Nord des voitures de tous genres, dans le dernier goût, [illegible] 1fev

HUILE D'OLIVE—En débarquement du navire [illegible], venant de Marseille, 300 paniers huile d'olive, en bouteilles de [illegible], à vendre par MARTIAL PEYRET & Co. 37, rue St-Louis. 2 fev

MUSCAT de Frontignan—200 caisses véritable Muscat de Frontignan, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co. 37, rue St-Louis. 2 fev

BOUCHONS—35 balles bouchons pointus fins, de 10,000 chaque ; [illegible] de 1,000 chaque, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co. 37, rue St-Louis. 2 fev

15000 bouchons à damejeanne, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co. 37, rue St-Louis. 2 fev

150 caisses fruits à l'eau de vie—prunes, cerises, pêches, abricots, [illegible]; 100 caisses fruits au jus—prunes, cerises, abricots et pêches, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co. 37, rue St-Louis. 2 fev

1000 demi boîtes sardines à l'huile, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co. 37, rue St-Louis. 2 fev

MADERE—40 quarts de pipe Madère imitation (Cette), à vendre par MARTIAL PEYRET & Co. 37, rue St-Louis. 2 fev

SALAISONS assorties de Marseille—20 caisses de saucissons véritables, 10 caisses olives farcies, 10 caisses [illegible] marinés, câpres, cornichons, anchois, &c. A vendre par MARTIAL PEYRET & Co. 37, rue St-Louis. 2 fev

CITRATE DE MAGNESIE—Sel purgatif sans goût, très convenable pour les enfants et pour les personnes délicates, à vendre par H. BONNABEL, Pharmacien, rue Tchoupitoulas. 2 fev

PREPARATIONS DE MOFFAT—
do de Carpenter ;
do de Jayne ;
do de McVoy ;
do de Leroy ;
do de Guillié ;
do de Parrants, et une infinité de médecines patentées, toutes véritables et de première qualité, à vendre en gros ou en détail, par H. BONNABEL, Pharmacien, rue Tchoupitoulas. 2 fev

SARDINES à l'huile en boîtes, deux tiers et demi-boîtes, ayant droit au drawback, à vendre par S. D. GRACIAA, 35, rue Natchez. 1er fev

TRUFFES—10 caisses en boîtes et demi-boîtes, en magasin et à vendre par S. D. GRATIAA, 35, rue Natchez. 1er fev

CHAMPIGNONS au naturel—[illegible] boîtes et [illegible] demi boîtes, à vendre par S. D. GRATIAA, 35, rue Natchez. 1er fev

CEPS à l'huile—[illegible] boîtes et [illegible] demi boîtes, à vendre par S. D. GRACIAA, 35, rue Natchez. 1er fev

PETITS POIS—[illegible] boîtes et [illegible] demi-boîtes, en magasin et à vendre par S. D. GARCIAA, 35, rue Natchez. 1er fev

300 caisses vin rouge en débarquement du navire Leon, ayant droit au drawback, à vendre par S. D. GARCIAA, 35, rue Natchez. 1er fev

300 Barils plâtre de Crotone, en débarquement du navire Jessore ; 450 do do, du brick Capitaine Tom ; 30 do autre qualité, en magasin, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 31 jan

750 Barils ciment de Rosendall, en débarquement du navire Capitaine Tom, 500 barils de [illegible] magasin et à vendre par JOHN HAYMAN & Co. 78, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 31 jan

300 Barils chaux dans les 1e et 3e Municipalités, à vendre par JOHN HAYMAN & Co. 78, Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 31 janv

400 Barils chaux de marbre, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 31 jan

BOUTEILLES VIDES—300 paniers bouteilles de 21 onces, en débarquement du navire Rhodes, de Marseille, à vendre par B. TALAMON, 129, rue Royale. 31 jan

EAU de vie, J. J. Dupuy, 5me preuve, en demi-pipes et en quarts de pipes.
Vin rouge St Julien et St Estèphe en caisses, bon vin rouge en barriques pour familles ; vin Muscat ; cerises et fruits assortis à l'eau de vie en pots d'un litre et de demi litre ; sardines à l'huile, en demi boîtes et en quarts de boîte ; véritable kirsch Suisse ; curaçao, marasquin, bouteilles vides, Bouchons pointus. B. TALAMON, 129, rue Royale. 31 jan

Mouchoirs de soie et de coton.
[illegible] Caisses mouchoirs imprimés ; 2 do do de [illegible] ;
1 do do rouge turc et coton ; 1 do do Madras et [illegible] ;
2 do do indépendance, venant d'arriver et à vendre par McDOWELL & PECK, 96, rue du Gravier. 27 déc

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Swarrow, de Bordeaux : 25 barriques vin rouge, [illegible] ; 10 do do Margaux ; 10 demi pipes eau de vie qualité [illegible] ; 10 quarts de pipe eau de vie, 15 caisses de 12 bouteilles fruits au jus ; 9 do do 12 demi bouteilles do ; 25 caisses poires à l'eau de vie ; 100 caisses de 12 bouteilles vin rouge, St Julien. VOR. MAIGNAN, 97, rue St-Louis. 1 fev

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Lion, de Bordeaux : 20 barriques vin rouge [illegible] ; 12 do do St-Emilion ; 12 do do Pauillac ; 10 demi barriques vin blanc, Haut Sauterne ; 10 do do Barsac ; 75 caisses de 12 bouteilles vin rouge St-Estèphe ; 24 do vin blanc, Haut Sauterne. VOR. MAIGNAN, 97, rue St-Louis. 1 fev

VIN DU RHIN—1re qualité :
10 caisses Niersteiner ; 5 do do superior,
[illegible]
WYLIE & [illegible], 30, rue Bienville. 30 jan

MEUBLES FRANÇAISES—Nous avons actuellement en vente un lot de meubles français de choix, de 20 à 34 pouces de diamètre. Aussi, un grand assortiment de [illegible] de Cologne. H. DE GOES & RIFFLARD, 21, rue Magasins. 27 jan

Librairie de Lelièvre.
210, rue Royale.
REÇU par les derniers arrivages :—Lamartine, Histoire des Girondins, édition de Bruxelles [illegible]

MAGASIN DE PARIS.
En gros et en détail, No. 28, rue de Chartres.
[illegible]

CANDIDATS.

Les personnes suivantes, seront soutenues comme candidats à l'élection de trois Directeurs de l'Association Consolidée, qui doit avoir lieu le 7 février prochain :
E. BLANC,
P. LANDREAUX,
J. LAVERGNE.
30 jan—7f. 1.1J.

Les personnes suivantes seront soutenues comme candidats à l'élection de trois directeurs de la Banque des Citoyens devant avoir lieu le 7 février prochain.
JAMES ROBB,
A. B. ROMAN,
ARNOLD BODIN.
24 jan

Messieurs les Editeurs de l'Abeille. Veuillez annoncer M. L. P. [illegible], comme candidat à la place de Recorder de la Première Municipalité.
29 jan UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

MM. les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez m'annoncer comme candidat à la place de Recorder de la Municipalité No Un, à l'élection d'avril prochain. JULES BENIT.

Nous sommes autorisés à annoncer que l'Hon. A. D. CROSSMAN est candidat pour être réélu MAIRE de la ville de la Nouvelle-Orléans.

AVIS.
Le steamer anglais de SOUTHAMPTON, pour les Indes Occidentales, est attendu, suivant le temps, au port de l'Ile aux Vaisseaux, mardi, 1er février prochain, et partira le même jour pour Vera-Cruz et Tampico. Les passagers et leur bagage (excepté les lettres et journaux qui ne seront pas reçus) partiront du dépôt du chemin de fer du Golfe du Mexique, le 1er février, à 9 heures A. M., pour le débarcadère de Proctor, sur le lac Borgne, et de là par le steamer à basse pression, Bolivar, capt. Henderson.
Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la Compagnie du Rail-road, No. 70, Passage de la Bourse. 25 jan—au 1 fév.

Les consignataires suivants, du navire Asia, capitaine Winsor, du Havre :
Mr. G. F. Weiss, Mr. A. Noel, Mr. Hpte. Duvivier, Mr. le révérend Chas. Schrenk, Mr. Hy. Antz, Mr. Eyma, sont invités à se présenter chez le soussigné pour la réception de leurs marchandises.
L. H. GALE, 93, rue de la Commune. 3 fev

Le navire MONTEREY, capt. Mahanna, de Trieste, sera exposé aujourd'hui ; les chargeurs sont priés de faire leurs expéditions en douane et d'envoyer leur reçu de la prime.
JENKINS & TIGLER, 95, rue de la Commune. 3 fev

Les consignataires des marchandises suivantes, venues de New-York par la barque MARIA, sont priés de faire savoir leur domicile au soussigné [illegible] : A K & Co, 95 barils [illegible], 100 barils ciment ; 400 barils plâtre, [illegible] 2 caisses chapeaux, marque E & Co, 1 baril crochets et charnières, 1 do casseroles, 5 [illegible] quincaillerie, 3 do marchandises, 1 caisse [illegible], 1 paquet poêle. L. H. GALE, 93, rue de la Commune. 1 fev

Le brick AMERIKA, capitaine Stephansen, est maintenant en déchargement. Les marchandises dont le permis ne seraient pas pris dans les cinq jours voulus, seront envoyées en Douane aux frais des consignataires. S. D. GRATIAA. 1fev

Le soussigné ayant eu des preuves [illegible] qu'un sieur B. Saloy, marchand de bois et autres matériaux [illegible]

Malgré ma répugnance à publier de tels faits, je suis contraint de le faire afin de mettre MM. les entrepreneurs, mes amis et le public, en garde contre une imposture qui pourrait me nuire si je la tolérais plus longtemps. Je préviens donc les personnes qui emploient les produits de ma machine à plancher et autres, que dorénavant je ne travaillerai plus à façon excepté pour les entrepreneurs ; que les personnes qui auront besoin de ces produits pourront s'assurer que les qualités et le travail sont au moins égaux à ceux de mes confrères, et je désire, tant pour moi que pour mon associé, conserver la réputation que j'ai acquise par mes soins et mon assiduité. Les personnes qui traiteront avec moi et qui trouveraient que mon travail n'est pas aussi parfait que possible, me feront une grande faveur en me le faisant connaître et même en renvoyant les dits produits dont le montant payé leur sera remboursé sur le champ.
J. J. DE POUILLY.
Nlle-Orléans, le 1er février 1848—2t

LES soussignés ont toujours en main un [illegible] assortiment de BOIS [illegible] DE POUILLY & CO.

COMPAGNIE DU GAZ.
Nouvelle Orléans, 1er février 1848.
A DATER du 2 février, le prix du coke est fixé à 37 1/2 cents par baril.
P. N. WOOD, Trésorier. 2 fev—5

DEUXIEME LIVRAISON DES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX, Par Eugène Sue.
LES SEPT PECHES CAPITAUX se composeront de sept romans ayant pour titre, l'Orgueil, la Luxure, la Paresse, la Gourmandise, l'Envie, l'Avarice et la Colère.
Chacun de ces romans formera une histoire distincte, et ils n'auront entre eux aucune corrélation.
Le premier roman des Sept Péchés Capitaux [illegible] en vente, formera 3 volumes [illegible] titre l'Orgueil [illegible].
Prix de chaque livraison [illegible] 15 cts. En vente chez VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres. 31janv

CAFÉ ET SALON D'HUITRES,
Vis-à-vis le Théâtre Français,
Tenu par S. TRAPANI.
LE Sr TRAPANI invite les amateurs de bonnes huîtres fraîches et soignées aux boîtes à visiter son salon, où ils trouveront toujours un bon assortiment d'huîtres de [illegible]

SOCIÉTÉ.
LES soussignés ont formé une société à dater du 1er courant, sous la raison HEWS et REED, pour la manufacture de meubles de toutes façons, à leur manufacture à vapeur, rue Gironde, entre les rues Poydras et Hevia. Une attention toute particulière sera donnée à la confection des lits, armoires, coffres, bureaux. Les ordres qui seront laissés au magasin de meubles de M. [illegible], 75 rue des Magasins, seront [illegible]
GEORGE HEWS, S. H. REED. 21janv

LE DOCTEUR ROUANET.
DE la faculté de Paris, s'occupant d'une manière plus particulière de la pratique des accouchemens, des maladies des dames et des enfants, des affections de poumons et du cœur, et connu de ses confrères par ses travaux sur ce dernier organe, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence à la Nouvelle-Orléans, pour y continuer ses recherches et l'exercice de sa profession.
Rue Bourbon, 88, entre Conti et Bienville. Consultations à deux heures et à sept heures du soir.
Références :
Mr. [illegible], consul de France. MM. les docteurs [illegible], Labatut, Lambert, Stoné et Wederstrandt, chirurgien résidant à l'Hôpital de la Charité dont Mr. Rouanet était l'un des médecins ordinaires. 31 janv—1m

MUSIQUE.
CARLOTTI GRISI, grande valse par Henri Herz.—Deux quadrilles sur les motifs de la Sirène, opéra d'Auber, par Musard.—Grande variations sur une marche favorite de l'opéra de Rossini—Guillaume Tell, pour le piano à quatre mains, par Herz.—Grande fantaisie et variations sur la Cracovienne, composées et dédiées aux Dames de la N.-O. [illegible].—Grande fantaisie pour piano seul, sur la marche favorite de l'opéra de Bellini "I Puritani", composées par Herz, à vendre au magasin de musique de MAYO, 5, rue du Camp. 1er fev—3

Aux Modistes et autres.
MAGASIN de modiste à LOUER. La meilleure occasion possible est offerte aux personnes désirant suivre ce genre d'affaires ; la propriétaire d'un magasin de modes se trouvant obligée de quitter la Nouvelle-Orléans, offre à vendre son stock de modes avec l'installation. Le loyer est bon marché et les marchandises toutes nouvelles seront vendues à bas prix. La position est excellente et a une bonne clientelle. Pour plus amples informations, s'adresser, par la poste, aux lettres A. L. en donnant son nom et son adresse. 1er fev—3t

L'IMAGE
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
D'EDUCATION, D'INSTRUCTION ET DE RÉCRÉATION.
L'IMAGE paraît une fois par mois en une livraison de 32 pages grand in 8o, ornées d'un grand nombre de gravures sur bois pour l'intelligence des sujets.
Les abonnements partent du commencement de l'année 1847 (L'année 1847 est complète).
Les premiers souscripteurs recevront à titre de prime 2 volumes d'une charmante collection connue sous le titre de NOUVEL AMI DES ENFANS par Mr. Saint-Germain Leduc.
Cette faveur est étendue aux premières personnes qui en achetant le volume de 1847 (qui est en vente) s'abonneront à l'année 1848.
Le prix de l'abonnement est de $2 50 par an d'avance ; on ne souscrit pas pour moins d'une année.
VICTOR HEBERT, agent, 149, rue de Chartres. 2 fev

AVIS est par le présent donné que la Société existant entre Leopold Bach et Isaac Meyer, sous la raison L. BACH & CO, à la Nouvelle-Orléans ; et Bach et Meyer, à Bayou Sara, Louisiane, a été dissoute aujourd'hui, d'un commun accord. Leopold Bach est chargé de la liquidation de la maison Bach & Co. à la Nouvelle-Orléans, et Isaac Meyer est chargé de la liquidation de la maison Bach & Meyer, à Bayou Sarah. 2 fev—3t

EN débarquement du navire Asia, du Havre :
3 barriques de fromage de Gruyère ;
20 caisses fromage de Hollande, à vendre par D. LANATA, 36, rue Jefferson. 1er fev

Importation directe de La Rochelle.
COGNAC Pellevoisin foncé et pâle :
5 demi-pipes Cognac Pellevoisin, 4me preuve, couleur pâle ;
10 quarts do do [illegible] preuve, coul. pâle ;
15 barils do do [illegible] ;
5 demi-pipes Cognac Pellevoisin, 4me preuve, foncé en couleur ;
10 quarts do do [illegible] preuve, foncé en couleur ;
15 barils do do [illegible]
[illegible]

GLACE DE FRESH POND.
PROVENANT des chargements des navires [illegible], Kate, Huw, James Perkins, Camera [illegible] barques Turbo, Azof, Stambul, Eurotas [illegible] et brick Alvarado, à être emmagasinés et à arriver. Cette glace sera vendue par grande ou petite quantité, à la convenance des habitants de la ville et de la campagne, ainsi que pour les bateaux, et le commerce de la campagne. Des glacières [illegible] rue du Commerce, No 9, rue de Chartres, No 74 ; encoignure Poydras et St. Charles, encoignure Robin et Religieuses ; et au dessous du dépôt du rail road Pontchartrain.
Les ordres de la campagne seront remplis avec soin, et des crédits seront ouverts contre des acceptations valables en ville.
A. W. BOSWORTH, agent, No 9, rue du Commerce. 24 jan—6m

Bouilloires et Machines à basse pression.
LE soussigné a à vendre une bouilloire à basse pression, construite en mars dernier, au Novelty Work New-York, et la dite bouilloire a 18 pieds de long sur 6 pieds 6 pouces de diamètre avec double fourneaux, trois pistons dans chaque fourneau.
AUSSI—Deux machines de la force de 30 chevaux chacune, 17 pouces de diamètre sur 2 pieds de jeux. Elles seront vendues ensemble ou séparément par MORTIMER TURNER, 112 rue des Magasins.
AUSSI—2 petites machines à haute pression et de la force de 5 chevaux. 29 jan—1m

GRAINES DE JARDINAGE et Arbres fruitiers.
Reçu par le navire Narragansett un grand assortiment d'arbres à fruits, consistant en pommiers, pêchers, 9 variétés ; pruniers, 7 variétés ; abricotiers, 4 variétés, cerisiers Montmorency et anglais ; figuiers blancs très grosse espèce ; [illegible] grosse espèce ; amandiers, vignes chasselas de Fontainebleau et muscat blanc, groseillers, 4 variétés. Tous ces arbres sont de premier choix et sont dans un parfait état ; également un grand assortiment de graines potagères, oignons et graines de fleurs, un bel assortiment de plantes de serre et d'agrément ; 9,000 pattes d'asperges de Hollande, de deux ans ; premier choix, le tout à des prix très modérés, à vendre par J. MENARD,
Rue Vieille Levée, No 181, entre Quartier et Hôpital. 29 jan—1m

CHAMPAGNE en débarquement du navire Le Lyons, du Havre
30 paniers [illegible] et demi-bouteilles marque [illegible],
[illegible] paniers do do do
[illegible], à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO., 17 et 19 St-Louis. 4 jan

EN débarquement du navire Arkansas de Bordeaux—400 boîtes sardines marque [illegible], 1,350 demi do, [illegible] caisses pois verts, 500 demi [illegible] do do, [illegible] champagne, 300 demi do truffes, 40 caisses absynthe, 25 do fruits à l'eau de vie, 5 do prunes, à vendre par E. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis. 21 jan

HOTEL D'ORLEANS.
ON demande une bonne [illegible] et une bonne [illegible] sachant parler le français.
Mme Anne George prévient le public en général qu'elle a de très bonnes chambres très bien meublées et à bon marché ; elle en a depuis $25 jusqu'à $50 par mois, y compris logement et nourriture ; elle a aussi de très belles chambres de famille, depuis $1 25 cts. jusqu'à $2 par jour. 22 jan—1m

EN débarquement du navire Victoria, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :
310 barriques vin rouge [illegible] Qualités ;
122 demi-barriques [illegible] vin blanc, Haut Sauterne
[illegible] caisses vin rouge St Julien,
[illegible] do vin blanc Haut Sauterne,
10 quarts de pipe Cognac, 5e preuve, de Castillon
G. M. LUCAS, 30, rue Bienville. 30 jan

Aux Marchands, Habitants et Médecins de la campagne.
ON trouve toujours chez le soussigné des médicaments, drogues, produits chimiques, instruments de chirurgie et autres, &c. &c. [illegible], de première qualité et à des prix [illegible], tirés directement [illegible] des meilleures maisons d'Europe et du Nord [illegible]
A. A. PEYCHAUD, [illegible] rue Royale. 21 jan—1an

Marchandises de printemps.
REÇU par les navires Asia et Narraganset, du Havre :
6 caisses coutil français, nouveauté
6 do toile du Nord ;
2 do mousseline fond blanc, brodée, couleur
4 do [illegible] brodée pour rideaux ;
1 do rubans écossais nouveauté ;
3 do Organdi nouveauté, Hartman et fils.
1 do barège couleur ;
1 do voilettes blanches et noires ;
1 do rubans taffetas, unis, noirs et couleurs ;
1 do satin, [illegible]
2 do ombrelles unies et à franges ;
10 douzaines pèlerines dentelle noire ;
6 do écharpes blanches pour mariée ;
1 caisse fleurs fantaisie pour chapeaux ;
2 do mouchoirs madras fond blanc [illegible]
[illegible]
FRED BOND, 32, rue Conti, en face la Banque de la Louisiane. 25 jan
N. B. Tous ces articles [illegible]

VINS—En débarquement du navire Lion, de Bordeaux :
54 barils vin blanc, Haut Sauterne,
16 barriques vin rouge.
En magasin :
20 barriques vin de [illegible] vieux,
25 quarts-pipes vieille eau-de-vie de cognac, [illegible]
100 caisses cerises à l'eau-de-vie,
75 do fruits assortis à l'eau-de-vie,
300 mille bouchons de toute qualités.
A vendre par POUGET FILS, [illegible] rue Conti, entre Chartres et Levée.

RESINE No 1—[illegible] barils résine No 1, et [illegible] barils goudron, en débarquement [illegible] Municipalité, et à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, rue Poydras ; 11, Magasin Rouge, 3me Municipalité. 30 jan

CIGARRES DE LA HAVANE—[illegible] caisses régalias, en débarquement du brick [illegible], de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 7 Vieille Levée. 30 jan

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—[illegible] caisses en débarquement des navires Triest et Harrisburg, à vendre par G. W. DUNBAR, 30, rue de la Douane. 15 janv

CIMENT—700 barils ciment de Rosendale, en débarquement du brick Capt. Tom, 3e Municipalité, et à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, rue Poydras, 11, Magasin Rouge, 3me Municipalité.

PLATRE DE PARIS—450 barils plâtre de Paris cuit, en débarquement du brick Capt. Tom, 3e Municipalité, et à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78 rue Poydras, 11 magasin Rouge, 3me Municipalité. 30 jan

LE soussigné vient de recevoir, d'importation directe, les articles suivants, qu'il vendra à très bas prix. Nouvelles grenadines, magnifiques barèges, rue de Polk, gros de Naples, toiles du Nord, mouchoirs de batiste imprimés, toile blanc riche, gants de chevreau pour dames et enfants, bas blancs pour dames et enfants. Un grand nombre de robes de bals,—ainsi qu'une grande variété d'autres articles que le soussigné vendra à des prix très bas [illegible]
A. C. GOUGH, No 4, rue de Chartres. 11 jan

Chapellerie française.
Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis en particulier et le public en général qu'il vient de déballer ses marchandises d'hiver reçues par les derniers arrivages, et qu'en conséquence il a ouvert son nouveau magasin sur le même emplacement que ci devant, 37, rue de Chartres.
Les personnes qui voudront bien visiter son établissement y trouveront un large assortiment de chapeaux Pinaud et autres au dernier goût, tels que castors, soie, feutres, casquettes, [illegible] chapeaux [illegible] pour enfants, parapluies en soie de Paris, &c. &c.
J. J. ALBERT, 37, Chartres. 15nov

G. W. DUNBAR, 30 rue de la Douane,
MANUFACTURES DE BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
A vendre—122 caisses bottes, souliers et brodequins, actuellement en débarquement du navire Governor Hinckley. 31 jan

500 Douzaines mouchoirs imitation madras, à vendre par D. B. MACARTY, 126, rue Bourbon. 17 janv

Changement de domicile
Le soussigné a transféré son domicile du No 57, rue du Canal au No 17, rue de Chartres, où il ouvrira aujourd'hui, à midi, son riche assortiment de modes, nouveautés, objets de toilette, parfumerie, etc. Il invite les Messieurs et les Dames à venir le visiter.
D. F. WAYMOUTH, 17, rue de Chartres. 19 jan

F. T. BOURNOS, Chirurgien-Dentiste, rue Conti No. 95. Tient son cabinet ouvert de 9 heures du matin jusqu'à 5 du soir. 17 mars

EN débarquement du navire Victoria, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés :
15 quarts eau de vie, J. J. Dupuy,
10 do do Marlory, vieux cognac 1831
11 do do Jean Duret & Co. La Rochelle,
5 demi pipes, J. Erand, forte preuve,
10 quarts do do do do,
25 caisses prunes de 12 pots.
D'importations antérieures :
50 quarts pipes eau de vie, John Durand & Co, La Rochelle,
40 do do do do Card, Dupuy & Co ;
60 do do do do Pinet, Castillon & Co ;
[illegible] do do do do J. Erand ;
10 do do do do Jean Louis, 1825 ;
10 barils do do do do do do ;
250 do vin blanc, Barsac, Sauterne et Haut-S. ;
2,000 caisses vin rouge, diverses marques ;
200 do do do articles supérieurs ;
30 barriques vin rouge pour famille ;
20 do do do Marseille ;
200 caisses prunes en cartons, diverses grandeurs ;
25,000 cigares régalias et demi regalias, à vendre par les soussignés. J. J. TARDOS, 15, rue Conti. 24 jan

Importation directe de marchandises françaises.
Rue de Chartres, No 35, au premier.
LES soussignés offrent à vendre en gros seulement, en débarquement des navires Aurelia, [illegible], Lyons, Chesapeake, Asia, [illegible] et Narragansett, du Havre, les articles suivants, dont une grande partie est sujette au droit de réexportation :
12 balles jaconas différentes qualités ; 6 do batiste d'Ecosse, nouveauté ; 2 do organdis et mousselines imprimées, riche nouveauté, 2 caisses chapeaux paille d'Italie pour femme ; 3 do do do à jour, [illegible]
[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
Jeudi 3 février 1848.
Pour la clôture définitive des représentations du ballet
AU BENEFICE DE
Mme Adèle Monplaisir.
Les 2 premiers actes de
LA FAVORITE,
Grand opéra dans lequel M. et Mme Monplaisir danseront le pas le [illegible] et la Zingarilla.
Un Bal travesti.
Divertissement en 1 acte, dans lequel M. et Mme Monplaisir danseront le pas du MANQUE et la POLKA NATIONALE.
Le spectacle commencera à 6 heures 1/2 par
L'AVOUÉ ET LE NORMAND,
Vaudeville en 1 acte.

3me ET DERNIER CONCERT VOCAL DE Madame ABLAMOWICZ,
Avant son départ pour la Mobile et la Havane
A l'Armory Hall, Vendredi 4 février.
MME ABLAMOWICZ chantera six morceaux Anglais, ainsi que deux morceaux d'opéra.
Billets d'entrée de famille pour 3 personnes $2
Do do pour une personne $1.
Voyez les affiches. 3fev

Galerie et Exposition
DE DESSINS ET TABLEAUX,
Découpés aux ciseaux, sur papier, d'après une méthode inconnue jusqu'ici, même en Europe, par Signor Domenico Gamberini de Ravenne
D. GAMBERINI prévient respectueusement le public qu'il ouvrira sa galerie lundi 20 du courant, dans la SALLE DES DAMES annexée à la SALLE DE BAL DE LA MOBILE St-Louis, où il aura l'honneur d'exposer ses ouvrages, qui, par la finesse de leur exécution et la nouveauté de leur genre ont excité la surprise et l'admiration de tous les amis des beaux arts.
Dans la collection se trouvent les portraits du général WASHINGTON, du pape Pie IX et une grande variété d'autres sujets, tels que tableaux d'histoire et d'architecture, paysages, fleurs &c.
L'exposition a été retardée jusqu'à ce jour, dans le but d'y ajouter le portrait du GÉNÉRAL TAYLOR pris dernièrement dans cette ville.
Outre les dessins et tableaux, l'on trouvera aussi un admirable groupe en albâtre de Gian Bologna, représentant l'enlèvement des Sabines, ainsi que d'autres ouvrages de sculpture.
La salle sera ouverte tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi.
Prix d'entrée—50 cents.
Les amateurs pourront se procurer des tableaux du Signor Gamberini à des prix raisonnables. 20 jan

SALLE ST-LOUIS.
BAL ET SOUPER DES PÈRES DE FAMILLES.
UNE liste de souscription est ouverte au bureau de la susdite salle pour un magnifique BAL et SOUPER qui sera donné le lundi, 6 mars, par les pères de famille.
S'adresser à B. RUFFIER, Locataire de la Salle St Louis. 13 jan

SOIRÉES ÉLÉGANTES de M. et Mme HAZARD,
A la nouvelle salle de bal de la rue St Charles entre Hevia et Girod.
A une assemblée de souscripteurs, les messieurs dont les noms suivent ont été nommés directeurs, savoir :
J. U. Lavillebeuvre, S. J. [illegible] Jr.
Hypolite Mosey, Jose Bright,
Mr Cary, R. C. Faulkner,
A. N. Way.
Il a été résolu par la même assemblée qu'il serait donné une série de bals, le premier devant avoir lieu le jeudi 20 janvier, et les autres les jeudis de chaque semaine suivante.
P. F. HAZARD, Directeur.
Les personnes qui désirent souscrire, devront s'adresser à M. HAZARD, à l'adresse ci dessus. 7janv—1m

MUSIQUE DE SOIRÉES ET DE BALS, MUSIQUE MILITAIRE.
M. H. E. Lehmann, chef d'orchestre de la Société Philharmonique et de Bals de sociétés particulières, et artiste du Théâtre d'Orléans remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour, pour diriger les orchestres de Bals particuliers.
Il s'est procuré les Quadrilles, Walses, Polka, Redowa etc. du dernier genre et actuellement en vogue dans les salons de Paris.
M. Lehmann, chef de musique du bataillon d'artillerie, offre aussi ses services aux autres corps militaires [illegible] musique militaire, etc.
S'adresser à son domicile, rue St Ange, No [illegible], entre Bourgogne et Remparts, ou au bureau de contrôle du Théâtre d'Orléans.

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS à vendre, s'adresser à EDWD. [illegible], No. 70 rue du Canal.

FONDS de la Banque des Citoyens, à la convenance des acheteurs, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, Marchands de Change. 10 jan—15t

FONDS de la Banque des Citoyens, en actions à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNIN(?), 77, rue St Louis.

FONDS de la Banque des Citoyens en actions à la convenance des acheteurs, à vendre par PIERRE [illegible], 93, Douane.

CHANGE SUR LA HAVANE à courte vue, à vendre par W H [illegible], [illegible] rue Gravier. 30 nov

CHANGE SUR GENES—A vendre par D. LANATA, 36, Jefferson. 9janv

CHANGE SUR BORDEAUX—A vendre par D. LANATA, 36, Jefferson. 9janv

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 18 janvier 1848.
LES détenteurs de billets et de post notes de cette Banque, ainsi que ceux auxquels des balances sont dues sur des dépôts faits avant le 1er juin 1842 sont priés de présenter leurs réclamations à la Banque, le plutôt possible, afin de régler sur les bases de la conversion.
V. ALLAIN, Président. 20 janv

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1848.
UN dividende de 4 pour cent a été déclaré aujourd'hui par le comité directorial de cette institution, payable aux actionnaires, lundi 7 février prochain et les jours suivants.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
28 Janvier 1848.
LES actionnaires de cette banque sont prévenus que l'élection annuelle de directeurs, aura lieu lundi, 7 février prochain, entre les heures de [illegible] à la banque.
RICHARD RELF, Caissier. 21 jan—td

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nlle Orléans, 12 janvier 1848.
L'ELECTION annuelle par les actionnaires de six Directeurs pour la présente année, aura lieu à la maison de Banque, lundi, le 7 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.
FRED. FREY, Caissier. 12janv—td

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON DE LA LEVEE.
Nlle-Orléans, 19 janvier 1848.
ATTENDU qu'une demande a été faite à cette Compagnie pour un duplicata du certificat No. 5, pour deux actions du capital de la dite Compagnie, de $200 chacune, sous le 23 février 1832, au nom de J. Louis Prevost, lequel certificat a été perdu ou égaré.
Toute personne ou personnes qui pourraient être intéressées dans le dit certificat, sont requises par les présentes, de faire connaître les raisons pour lesquelles le duplicata ne serait pas émis au pétitionnaire conformément aux règlemens de la dite Compagnie.
F. J. FORSTALL, Secrétaire. 31 jan—6f—1fpe.

Département des Travaux Hydrauliques.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
31 janvier 1848.
L'ELECTION annuelle de six Directeurs qui devront servir pendant l'année courante, aura lieu au bureau de la Compagnie, rue Carondelet, No. 25, lundi, 6 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 P. M.
S. E. PERRY, Secrétaire. 31 jan—2m

Grande vente annuelle d'habillements à très bas prix.
ALFRED MUNROE & CO, No 24 rue des Magasins, ayant un grand assortiment d'habillements d'hiver, l'offrent maintenant en vente à des prix plus réduits que jamais : nous pensons qu'il vaut mieux faire un sacrifice que de garder nos marchandises pendant l'été. [illegible] notre règle de conduite en affaire, mais cette année nous sommes disposés à offrir à nos pratiques un très grand bénéfice :
Habits et redingotes de drap de [illegible] $10 à $16,
Paletots et [illegible] do [illegible] 5 à 10,
Pantalons de Casimir en couleur, belle qualité à $4
[illegible]
Un magnifique assortiment d'habits blancs en couleur [illegible]
Gilets de satin noir, de différentes qualités, à bon marché.
Gilets de satin couleur do do
do de cachemire en couleur, 1re qualité do
Chemises de toile et jaconat, de différentes façons
Cette vente commencera le 14 courant et ne sera continuée que pendant 3 semaines. Tous les articles seront vendus à prix fixes, et nulle réduction ne sera faite. 13 jan—1m

A vendre à l'amiable pour cause de départ.
LES existences et la [illegible] d'un très bel Hôtel garni et Restaurant, établi depuis plusieurs années, ayant une très nombreuse clientelle [illegible] dans un des quartiers les plus [illegible] de la ville. Pour plus amples renseignements, s'adresser sur les lieux,
Rue Magazine No. 93. 18 jan

Bon marché ? Bon marché.
LES soussignés invitent les personnes qui auraient besoin des articles suivants, à visiter leur stock, qu'ils offrent à des prix extrêmement réduits.
Lampes solaires, sculptées et unies, avec abat-jour en papier très élégant.
Chandeliers en plaqué, 1re qualité.
[illegible] services à thé, plaqué anglais, fourchettes et cuillers en argent d'Allemagne, de la plus belle qualité [illegible] ayant l'apparence de l'argent.
Couteaux et fourchettes assortis ou couteaux seulement.
Service à thé, imitation Japon ; verres [illegible]
Services à dîner en porcelaine [illegible] anglaise [illegible]
Services à thé en porcelaine blanche unie ou [illegible]
[illegible]